

RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES
Préavis municipal n° 21/2022
Crédit d'étude pour la réfection du chemin de la Covatannaz
Assainissement d'eaux claires et d'eaux usées
Réaménagement de l'espace routier

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,

La Commission des finances (ci- après la COFIN) constituée de :

- son Président : Henri Pisani
- ses Membres : Ariane Morand, Simon Schulé, Jérémie Daehler, Philippe Noël,

s'est réunie le 7 novembre 2022, en présence de Madame la Syndique Claudia Perrin, de MM. les Municipaux Denis Favre, Luigi Mancini, Patrick Oppliger et du responsable technique de la Commune M.Yann Gilliéron, afin d'examiner le préavis municipal cité en titre. Nous les remercions pour les informations complémentaires fournies et pour les réponses à nos questions.

La COFIN s'est encore réunie le 14 novembre afin de statuer et rédiger son rapport.

Préambule

Le présent préavis propose d'étudier un projet concernant les travaux d'assainissement des canalisations du Chemin de la Covatannaz, identifiés par le PGEE de notre commune, ainsi que la réfection des revêtements bitumineux sur l'ensemble de la surface définie y compris le trottoir, il devra permettre également d'offrir des solutions de modération du trafic (zone 30km/h) et d'adapter ces infrastructures en conséquence.

Analyse

Ces travaux sont rendus nécessaires vu l'état vétuste et inadapté de ces infrastructures (plusieurs fuites ont déjà été réparées sur les canalisations et des coupures d'électricité constatées) ; de plus, la capacité hydraulique de ces canalisations est insuffisante ; la commune souhaite également étendre son réseau séparatif sur la route d'Echallens. Le réseau d'éclairage public sera par la même occasion réexaminé.

La COFIN, comme à son habitude, ne s'est penchée que sur les aspects financiers pour son appréciation.

Le coût de ces travaux de génie civil est estimé à CHF 2'400.000.00 et le montant d'ingénierie représente 10% de celui-ci. Dès lors, la Municipalité a décidé de soumettre le mandat d'étude de ce projet selon la procédure de marchés publics, dite ouverte. C'est le bureau MCR et associés qui a été mandaté pour organiser cette procédure en collaboration avec le bureau technique de notre commune.

L'appel d'offre portait sur les prestations totales du projet, soit de l'étude à l'achèvement afin d'éviter de relancer une ou plusieurs procédures de mise en concours entre la phase d'étude et de réalisation, sans compter le risque de devoir changer d'ingénieur.

Les coûts des diverses interventions sont détaillées dans l'offre, et celles-ci seront bien évidemment soumises et approuvées par des préavis différents. La Municipalité précise que cet appel d'offres est pluridisciplinaire vu que l'étude porte sur la mobilité et l'aménagement routier en plus des prestations d'ingénieries civiles.

Suite à cet appel d'offres, la Municipalité a reçu six dossiers. Ils ont été examinés et jugés en respectant la procédure d'usage. Au final c'est le groupement SNT composé des Bureaux Schopfer et Niggli SA pour le génie civil et Transitec pour la mobilité qui a présenté l'offre la plus économique. Le mandat d'étude lui a été attribué pour un montant total de CHF 197'342.10 TTC sous réserve bien évidemment de l'approbation du préavis par le Conseil communal.

Ce projet se compose de deux phases : la première de CHF 82'409.00 (HT) comprenant l'avant-projet, le projet d'ouvrage, la procédure de demande d'autorisation et les appels d'offres (comparaison, proposition d'adjudication) et la deuxième de CHF 110'468.88 (HT) comprenant le projet d'exécution, l'exécution de l'ouvrage et la mise en service. Le montant soumis au vote par le présent préavis ne concerne que la première phase, la deuxième sera intégrée au préavis de construction.

Le coût des travaux à réaliser (ch. 5 du préavis) se monte à CHF 218'200.00 (TTC). Il convient de noter que la rubrique 300 (Etude préalable) de CHF 17'000.00 provient d'un compte d'attente pour des crédits d'études votés par des préavis mais qui n'ont pas été utilisés.

Conformément à la Loi sur les marchés publics et compte tenu des valeurs seuils AIMP la procédure appliquée est celle du « marché en procédure sur invitation » pour le génie civil, et les autres mandats ont été attribués selon la procédure de « gré à gré ».

Position de la COFIN :

Après analyse des éléments en notre possession et des informations transmises par la Municipalité, nous estimons que ce crédit d'étude est justifié et qu'il est financièrement raisonnable.

Conclusion :

Compte tenu des éléments ci-dessus, la COFIN adopte à l'unanimité de ses membres le préavis n° 21/2022 tel que présenté et vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, à prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE ROMANEL-SUR-LAUSANNE

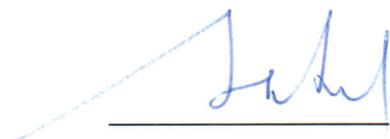
- vu le Préavis municipal N° 21/2022, adopté en séance de Municipalité du 17 octobre 2022 ;
- ouï le rapport de la Commission technique
- ouï le rapport de la Commission des finances ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

d é c i d e :

- d'accepter le préavis 21/2022 tel que présenté ;
- d'accorder un crédit de CHF 218'200.00 TTC pour l'étude de la réfection du chemin de la Covatannaz, comprenant l'assainissement des collecteurs d'eaux claires et d'eaux usées et l'aménagement de l'espace routier ;
- d'autoriser le financement de cette dépense par la trésorerie courante ou, au besoin, sur les lignes de crédits disponibles, dans les limites du plafond d'endettement.
- D'autoriser l'amortissement de cette dépense sur une durée maximale de 10 ans.

Romanel-sur-Lausanne, le 14 novembre 2022

Le rapporteur :



Philippe Noël

Les autres membres :



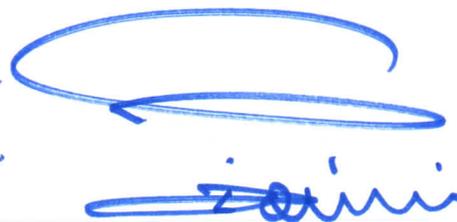
Ariane Morand



Jérémie Dähler



Simon Schülé



Henri Pisani